



**MARCHE DE SERVICES EN PRESTATIONS
INTELLECTUELLES
ET TRAVAUX**

Objet du marché :

**Réalisation de l'Etat des lieux, rédaction des propositions techniques
et mises en œuvre des travaux de restauration sur
les milieux secs des Monts de Lacaune**

Maître d'ouvrage

Parc naturel régional du Haut Languedoc

1 place du Foirail

34 220 St Pons de Thomières

Tél : 04 67 97 38 22 / Fax : 04 67 97 38 18

Mail : enaturel@parc-haut-languedoc.fr

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

1 – REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Date et heure limites de remise des offres : Lundi 1er octobre 2018 à 16h30

Sommaire

Article 1^{er} : Objet de la consultation	3
Article 2 : Procédure et conditions de la consultation	3
Article 3 : Délai d'exécution.....	3
Article 4 : Présentation des candidatures et des offres.....	3
Article 5 : Conditions de remise de l'offre.....	5
Article 6 : Jugement des offres	6
Article 7 : Renseignements complémentaires.....	6

Article 1^{er} : Objet de la consultation

Le présent marché porte sur la réalisation de l'état des lieux, la rédaction des propositions techniques et réalisation des travaux de restauration sur les landes des Monts de Lacaune.

Article 2 : Procédure et conditions de la consultation

La présente consultation est un marché à procédures adaptées selon l'article 27 du Décret n°2016-360 DU 25/03/2016

Les modalités de la procédure suivie sont régies par le présent règlement.

Le pouvoir adjudicateur s'autorise à négocier les offres des candidats avec l'ensemble des candidats ou avec les candidats ayant présenté les meilleures offres. Ces négociations porteront sur tous les éléments de l'offre y compris le prix. Elles seront finalisées par écrit et signées par les deux parties.

Le marché pourra cependant être attribué sur la base des offres initiales sans négociation.

Il est autorisé de se porter candidat sous forme d'un groupement solidaire ; chacun des prestataires est engagé pour la totalité du marché et doit pallier aux éventuelles défaillances de ses partenaires.

Un des prestataires membres du groupement sera alors désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire.

La sous-traitance est autorisée et elle devra être clairement mentionnée dans l'offre. Elle est soumise à agrément du pouvoir adjudicateur.

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai minimum de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Après sa conclusion le marché pourra éventuellement être modifié par voie d'avenant.

Article 3 : Délai d'exécution

La durée du marché est fixée à 36 mois.

La date de commencement d'exécution de la prestation sera notifiée par ordre de service. Elle est prévue en janvier/février 2019.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

L'offre est entièrement rédigée en langue française et exprimées en euro (€). Chaque candidat doit produire un dossier papier et numérique complet où le contenu de l'offre (à savoir le mémoire technique, le devis estimatif détaillé et le calendrier prévisionnel des prestations) est clairement identifié.

Pièces constitutives de l'offre

L'offre contient l'ensemble des pièces dûment complétées attestant les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et établissant les pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager. En cas d'offre groupée ou de sous-traitance, chaque membre du groupement ou chaque sous-traitant est tenu de fournir l'ensemble des pièces demandées par le décret du 25/03/16.

L'offre comprend les documents suivants :

- une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants (**DC1**) ;
- une déclaration renseignant sur les capacités financières du candidat (**DC2**) ;
- une déclaration de sous-traitance le cas échéant (**DC4**) ;
- une attestation sur l'honneur signée et datée par le candidat indiquant qu'il est à jour de ses cotisations fiscales et sociales et s'engageant à fournir dans les 15 jours suivants la décision d'attribution du marché les attestations correspondantes ou un état annuel des certificats reçus ;

Le candidat peut s'il le souhaite transmettre les attestations fiscales et sociales avec les pièces constitutives de la candidature sans que leur absence soit éliminatoire.

- les références de l'entreprise ou ses qualifications renseignant sur ses capacités **professionnelles et techniques en lien avec l'objet du marché et dans les domaines suivants (naturaliste, phytosociologue, restauration de landes ...)**

Conformément au décret du 25/03/2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement titulaire du marché qu'à la condition de fournir, dans un délai de 15 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur, les documents suivants :

- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales ; si le candidat est ressortissant d'un Etat autre que la France, il doit remettre un certificat équivalent établi par les administrations et organismes du pays d'origine. A défaut, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, une déclaration solennelle formulée devant l'autorité judiciaire, administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays concerné ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal ;
- une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité ;
- un justificatif précisant le n° d'enregistrement au registre des métiers ou autre organisme équivalent de moins de 3 mois (Kbis).
- l'acte d'engagement dûment complété, et daté (**ATTRI1**) ; la signature de celui-ci sera demandé au candidat retenu.

- Un devis daté et signé sera établi de manière détaillée avec un sous-total pour type d'opérations (animation foncière, travaux (différencié par type de travaux)). Les montants devront figurer en TTC. Ce devis sera daté, signé
- Un mémoire technique indiquant les méthodes et moyens qui seront mis en œuvre pour la réalisation du marché
- La composition de l'équipe technique qui interviendra, ainsi que le détail des qualifications et expériences des différents membres
- le CCAP daté et signé ;
- le CCTP daté et signé ;
- Un calendrier prévisionnel ;
- Les éventuelles sous-traitances proposées par le prestataire ;
- Tout document jugé utile pour expliciter et compléter l'offre.

Article 5 : Conditions de remise de l'offre

L'offre sera envoyée en format électronique et papier (clé usb, CD) sous une enveloppe cachetée qui portera impérativement la mention :

« Offre pour la réalisation de l'Etat des lieux, la rédaction des propositions techniques et la mise en œuvre des travaux de restauration sur les Landes des Monts de Lacaune »

Elle sera envoyée par pli recommandé avec accusé de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse suivante :

Parc naturel régional du Haut Languedoc

1 place du Foirail

34 220 St Pons de Thomières

Ouverture des locaux :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Elle devra parvenir avant le **Lundi 1^{er} octobre 2018 à 16h30**

Tout dossier qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne sera pas retenu. Il sera renvoyé au candidat sans avoir été examiné.

Il appartient à l'entreprise de s'assurer de l'arrivée de son offre dans les délais impartis.

Article 6 : Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants, chaque critère étant pondéré :

- valeur technique – 70 % :

- o moyens humains et matériel mis en œuvre (10 %),
- o calendrier prévisionnel : disponibilité, délais, pertinence, etc. (10 %),
- o connaissance du territoire et pertinence du mémoire technique : description des itinéraires techniques, de la mise en œuvre du chantier, etc. (25 %),
- o Niveau de compétence et expérience du candidat (25 %).

- prix – 30 % :

Note = 30 x [Prix plancher] ÷ [Offre]

Pour rappel, l'ensemble des prix mentionnés devront apparaître en TTC.

La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard de l'adéquation avec le CCTP et de l'expérience du candidat sur ce type d'étude.

Les offres seront comparées sur la base du montant HT total proposé dans l'acte d'engagement. En cas de discordance entre le montant indiqué sur l'acte d'engagement et sur la décomposition du prix global et forfaitaire, le montant de l'acte d'engagement prévaut.

Article 7 : Renseignements complémentaires

Le dossier complet peut être demandé par mail ou retiré à l'adresse suivante :

<https://www.parc-haut-languedoc.fr/avis-d-appel-a-la-concurrence>

Les personnes qui retirent le dossier uniquement par voie électronique doivent fournir une adresse mail à laquelle les éventuelles informations en cours de consultation pourront être envoyées.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les candidats devront solliciter un des contacts suivants au plus tard 8 jours avant la date de remise des offres :

Renseignements administratifs :

Jerome CROS – Responsable administratif

Tél : 04 67 97 38 22 - Mail : secretariat.general@parc-haut-languedoc.fr

Renseignements techniques :

Julie BERTROU – Chargée de mission

Tél : 04 67 97 38 76 – Mail : enaturel@parc-haut-languedoc.fr